



EE-4711

18 DEC 2020

Décision relative à l'organisation de concours de recrutement

Le Directeur de l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Dahir n° 1-89-225 du 9 Novembre 1992 portant promulgation de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Décret n° 2-88-584 du 24 Rajeb 1413 (18 Janvier 1993) pris pour l'application de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Décret n° 2-99-711 du 20 Joumada II 1420 (1^{er} Octobre 1999) modifiant le décret n° 2-88-584 du 24 Rajeb 1413 (18 Janvier 1993) pris pour l'application de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu la loi n° 60-99 modifiant et complétant la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Dahir n° 1-00-14 du 9 Kaada 1420 (14-2-2000) portant promulgation de la loi n° 60-99 modifiant et complétant la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le règlement provisoire portant statut du personnel de l'Agence Urbaine d'Agadir notamment l'article 33 ;

Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 22/10/2012 relative aux procédures de recrutement au sein des Etablissements et des Entreprises Publics ;

Vu la loi Cadre de l'Agence Urbaine d'Agadir au titre de l'exercice 2020 ;

Vu les nécessités de service.

DECIDE

Article Premier : L'Agence Urbaine d'Agadir organisera le un concours pour le recrutement d'un **architecte** (fiche de poste en annexe 1) selon le calendrier suivant :

Profils	Nombre de poste à pourvoir	Dernier délai de dépôt des dossiers	Date du concours
Architecte (annexe 1)	01	04 Janvier 2021	20 Janvier 2021

Article Deux : Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Agé de 18 ans au moins 45 ans au plus à la date du concours ;
- Titulaire d'un diplôme délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions légales en vigueur, argumenté par une attestation d'équivalence ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour les fonctionnaires ;

Article Trois : Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite, explicite et personnalisée pour la participation au concours accompagnée d'un Curriculum Vitae détaillé faisant apparaître l'adresse mail et le numéro de téléphone personnel ;
- Une lettre de motivation manuscrite, explicite et personnalisée pour le poste demandé ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions légales en vigueur, argumenté par une attestation d'équivalence en cas de diplômes étrangers;
- Une copie de la CNIE ;
- Attestations ou tous documents justifiant l'expérience (déclaration CNSS exigée en cas du travail au secteur privé) ;
- L'autorisation de participation au concours pour les candidats fonctionnaires et agents des Etablissement publics.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine d'Agadir sise Immeuble Ibn Toufail, Avenue My Abdellah, Agadir, BP 36/S.

Les candidatures envoyées par E-mail ne seront pas acceptées.

Article quatre : Déroulement et modalité du concours :

Epreuves	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrite : sujet se rapportant aux missions du poste à occuper.	3H	60	<10/20
Oral : la commission chargée du recrutement évaluera les compétences techniques et managériales des candidats.	15 à 30 min	40	-

Les candidats éligibles au regard des conditions fixées aux articles 2 et 3 seront convoqués pour participer au concours qui se déroulera conformément à la date figurant à l'article premier de la présente décision et au lieu qui sera précisé dans les convocations.

Les résultats seront affichés sur le site www.emploi-public.ma et sur le site www.aua.ma.

Article cinq : Le présent avis de concours de recrutement est affiché au niveau du portail public (www.emploi-public.ma), sur le site web de l'Agence Urbaine (www.aua.ma) ainsi qu'au niveau de son siège. 

Le Directeur de
l'Agence Urbaine d'Agadir
Signé Amine IDRISSI BELKASMI



(ANNEXE N° 1)

ARCHITECTE

DIPLOMES ET FORMATION

- Architecte.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Expérience souhaitée dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.

COMPETENCES REQUISES

- Bonne connaissance des enjeux et des problématiques liés à la planification et à l'aménagement urbains;
- Maîtrise le cadre réglementaire régissant l'urbanisme et l'architecture, en matière de planification et gestion urbaines;
- Connaissance des normes et lois régissant la construction et l'aménagement (loi relative à l'efficacité énergétique, normes architecturales, normes urbaines, règlements généraux de construction,...);
- Maîtrise des outils informatiques en relation avec le domaine de l'urbanisme (Autocad, Archicad, etc...).

QUALITÉS PERSONNELLES

- Être dynamique et sérieux ;
- Avoir un esprit d'initiative;
- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe;
- Disponibilité dans le travail.

Le Directeur de
l'Agence Urbaine d'Agadir
Signé Amine IDRISSE BELKASMI

